

RELEVÉ DES OPERATIONS

OCTOBRE 2024

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP633 Crédit Agricole
FR78 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

47320 CLAIRAC

Agrément HCCA 11294

Téléphone 05 53.79 85 00

www.groupe-terresdusud.fr

D 1/3 50/23/5469/3011 01FA7028905ECTF 10 FBI FBI



GAEC FERRIERES
FERRIERES
46700 SERIGNAC

N° compte : 26151 Date : 31.10.2024
N° relevé : 326288 Page : 1

Votre correspondant :

REMI GACHEDOIT

Du Lundi au Vendredi

05.53.84.88.90

8h30 à 12h30

CONTACT@AGRIFEEL.FR

13h30 à 17h00

MM

PR

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	31,10		
18.10.24	PRELEVEMENT BANQUE 54644		31,10	31.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 890686	27,96		30.11.24
31.10.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT 420975	7,49		30.11.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES TOURNESO SO 68769	379,80		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES TOURNESO SO 71612		2133,67	31.10.24
31.10.24	NOTRE VIREMENT AU 15.11.2024	1718,42		31.10.24
Total des opérations		2164,77	2164,77	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est subordonné jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé qu'à l'issue de l'encassement effectif du prix. Le paiement de ces factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mode de règlement de la facture.
Toute somme non payée à l'échéance sera assortie du paiement d'une pénalité de retard qui pourra être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans déduction d'aucune mise en demeure ni autre rappel.
Pour tout retard de paiement au-delà de la date d'échéance, une indemnité de retard sera versée par le fournisseur de 40 Euros par jour de retard et de 1000 Euros maximum par an, à l'issue de la date d'échéance.
En cas de litige, l'acheteur se réserve le droit de saisir le Tribunal de commerce de son lieu de résidence ou celui du lieu de l'opération.
Aucun règlement sera considéré comme anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement

TERRES DU SUD

GAEC FERRIERES

N° compte : 26151

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)